

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 1982

AMENDEMENT

présenté par
M. Bentz

ARTICLE 14

À la fin de l’alinéa 6, insérer les mots :

« , sauf si le projet d’établissement y est opposé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à créer une clause d'établissement.